

N/REF : 23/02/2026 14H43 C:000003 I:80041
V/REF : AC/C40702
V/Email reçu le Lundi 23/02/2026 a 14H43

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. AZN
IMMEUBLE : RESIDENCE AZENOR-AZN
4, RUE DU TRIEUX
.
35830 BETTON

Rennes, le 31 Mars 2026

Référence Marché: 024071-ELT-003
LOCALISATION : 4 RUE DU TRIEUX - LOGT VACANT SUR PASS AU 26/03
LOGEMENT N° 106675, PORTE N°25, 2° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : CONSUEL - ELT 106675 AZN
ATTESTATION ÉLECTRIQUE AVEC OBTENTION CONSUEL
Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 27/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DIAG ALUR
CONSTAT : UNE PC MAL FIXÉ AU MUR.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 30/03/26 a 12H55 sfaruel@aiguillon.com
AT LGESTION Email envoyé le 11/03/26 a 11H56 Mme S FARUEL
1103 : BONJOUR, IL SEMBLERAIT QUE LE LOGEMENT NE SOIT PLUS SUR PASS.
POUVEZ-VOUS SVP NOUS COMMUNIQUER LES COORDONNÉES DES NOUVEAUX LOCATAIRES
DANS L'ATTENTE.
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 30/03/26 A 12:55 MME FARUEL S

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	ELT055-Attest.diagn.locat.T2	yc déliv.	2	143,68
				143,68
		TOTAL H.T.		143,68
		T.V.A. a 10,00%		14,36
		TOTAL T.T.C.En EURO		158,04

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.